

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018  
(000 \$)

No de ligne		BUDGET CAUSE 2017			BUDGET CAUSE 2018		
		TOTAL BUDGET CAUSE 2017	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2018	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>						
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	7 704	6 400	1 304	7 675	7 675	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX	15 253	14 468	785	14 501	14 138	363
4	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>22 957</b>	<b>20 868</b>	<b>2 089</b>	<b>22 176</b>	<b>21 813</b>	<b>363</b>
5	<b>IMMOBILISATIONS</b>						
6	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	57 606	42 278	15 328	50 587	50 131	456
7	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	53 698	54 550	(852)	61 605	60 419	1 186
8	TRANSMISSION - RÉSEAU	53 210	1 529	51 681	11 763	2 316	9 447
9	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 150	2 150	0	2 405	2 405	0
10	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	23 430	23 430	0	22 868	22 868	0
11	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	15 825	13 274	2 551	14 789	14 338	451
12	AUTRES	1 149	1 149	0	1 076	1 076	0
13	<b>CONTRIBUTIONS</b>						
14	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(25 545)	0	(25 545)	(45)	0	(45)
15	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>181 523</b>	<b>138 360</b>	<b>43 163</b>	<b>165 048</b>	<b>153 553</b>	<b>11 495</b>
16	<b>INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE</b>						
17	<b>AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRES</b>						
18	IMMOBILISATIONS	45 077	0	45 077	7 747	0	7 747
19	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	0	0	0	0		
20	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>249 557</b>	<b>159 228</b>	<b>90 329</b>	<b>194 971</b>	<b>175 366</b>	<b>19 605</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018  
(000 \$)

No de ligne		ÉCARTS	BUDGET CAUSE 2017	BUDGET CAUSE 2018
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>			
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(1) (29)	7 704	7 675
3	Programmes commerciaux	(751)	15 253	14 501
4	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>(781)</b>	<b>22 957</b>	<b>22 176</b>
5	<b>IMMOBILISATIONS</b>			
6	<b>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</b>	(2) (6 255)	58 038	51 783
7	(voir le détail à Gaz Métro-10, Document 3, p. 9)			
8	Contributions clients - autres	529	(1 736)	(1 207)
9	Contributions clients - 300 \$	13	(1 176)	(1 163)
10	Biométhane	(3) (1 293)	1 293	0
11	Renforcement du réseau de distribution	(13)	1 187	1 174
12	<b>Total Développement du réseau</b>	<b>(7 019)</b>	<b>57 606</b>	<b>50 587</b>
13	<b>AMÉLIORATION DU RÉSEAU</b>			
14	Branchements d'immeubles	(420)	9 916	9 496
15	Protection cathodique	(343)	4 671	4 328
16	Mesurage	(4) 2 520	9 825	12 345
17	Régulateurs de pression	510	1 371	1 881
18	Postes de livraison	(32)	6 396	6 364
19	Conduites principales	(5) 5 672	21 519	27 191
20	<b>Total Amélioration du réseau</b>	<b>7 907</b>	<b>53 698</b>	<b>61 605</b>
21	<b>TRANSMISSION - RÉSEAU</b>			
22	Raccordement et Régularisation	788	1 529	2 317
23	Renforcement du réseau de transmission	(6) (42 235)	51 681	9 446
24	<b>Total Transmission - Réseau</b>	<b>(41 447)</b>	<b>53 210</b>	<b>11 763</b>
25	<b>ENTREPOSAGE DU GAZ</b>			
26	Usine de liquéfaction	255	2 150	2 405
27	<b>Total Entreposage du gaz</b>	<b>255</b>	<b>2 150</b>	<b>2 405</b>
28	<b>INSTALLATIONS GÉNÉRALES</b>			
29	Structures et améliorations	(630)	6 050	5 420
30	Mobiliers et équipements de bureau	605	1 450	2 055
31	Équipements de transport	(838)	8 798	7 960
32	Machinerie lourde	(112)	202	90
33	Outils et équipements de travail	(359)	3 049	2 690
34	Équipements informatiques	772	3 881	4 653
35	<b>Total Installations générales</b>	<b>(562)</b>	<b>23 430</b>	<b>22 868</b>
36	<b>FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS</b>	(7) (1 036)	15 825	14 789
37	<b>INVENTAIRE GAZ COUSSIN</b>	0	0	0
38	<b>RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES</b>	(73)	1 149	1 076
39	<b>CONTRIBUTIONS</b>			
40	Subventions gouvernementales	(8) 25 500	(25 545)	(45)
41	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>(16 475)</b>	<b>181 523</b>	<b>165 048</b> *
42	<b>INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE</b>			
43	<b>TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 9)</b>			
44	Pont Bouchard	(1 329)	1 329	
45	Biométhane	(793)	793	
46	Beauharnois	1 520	(1 520)	
47	Bellechasse	(19 137)	19 137	
48	Poste de compression La Tuque	(15 528)	15 528	
49	Poste de compression St-Maurice	(9 810)	9 810	
50	Ville d'Asbestos	(42)		(42)
51	Pétromont Phase 2	7 789		7 789
52	<b>TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE</b>			
53	<b>TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE</b>	<b>(37 330)</b>	<b>45 077</b>	<b>7 747</b>
54	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>(54 586)</b>	<b>249 557</b>	<b>194 971</b>

55 (\*) Gaz Métro-10, Document 6, page 2 (additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandons comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
CAUSES TARIFAIRES 2017 ET 2018**

- 1 1. Voir le détail des actifs intangibles – développements informatiques à Gaz Métro – 10,  
2 Document 3, page 8.
- 3 2. La baisse de 6,3 M\$ des investissements en développement du réseau entre la Cause  
4 tarifaire 2018 et la Cause tarifaire 2017 s'explique principalement par une baisse des  
5 investissements de 14,9 M\$ pour les projets supérieurs à 1,5 M\$ et par une hausse des  
6 investissements de 7,9 M\$ pour les projets inférieurs à 1,5 M\$. La fin du projet d'extension  
7 de réseau dans la région de Bellechasse (D-2015-200) en 2017 explique en grande partie la  
8 baisse des investissements des projets supérieurs à 1,5 M\$. La hausse de 7,9 M\$ s'explique  
9 essentiellement par un nombre de branchements supérieur dans le marché affaires et par des  
10 coûts moyens de branchements supérieurs dans le marché résidentiel.
- 11 3. La baisse des investissements de 1,3 M\$ liée au biométhane est due au projet  
12 d'investissement pour le raccordement de la ville de Saint-Hyacinthe à des fins d'injection  
13 (D-2015-107) qui prend fin en 2017.
- 14 4. L'écart de 2,5 M\$ relatif aux investissements en mesurage s'explique principalement par le  
15 remplacement des compteurs de type S50 par des appareils dont le coût unitaire est  
16 supérieur. Gaz Métro tient à mentionner que l'entrée en vigueur d'exigences métrologiques  
17 plus sévères par Mesures Canada est à l'origine de cette décision d'investissements.
- 18 5. L'écart d'un montant de 5,7 M\$ pour les investissements en conduites principales s'explique  
19 principalement par une hausse, dans la Cause tarifaire 2018, du nombre de projets dont les  
20 travaux font l'objet d'une coordination avec les municipalités. La pièce « Planification  
21 pluriannuelle des investissements » (Gaz Métro – 9, Document 1, page 10, note 4 et 5) décrit  
22 plus en détails la nature des travaux pour ce type de projet.
- 23 6. L'écart de 42,2 M\$ se rapporte au projet d'investissement visant l'amélioration et le  
24 renforcement du réseau de transmission du Saguenay (D-2015-118), dont les  
25 investissements sont étalés sur trois ans avec une plus grande proportion en 2017.
- 26 7. La baisse de 1,0 M\$ relativement aux frais généraux capitalisés s'explique principalement par

1 des investissements plus importants dans des projets hors base en 2018 qu'en 2017. Ainsi,  
2 une plus grande portion de l'enveloppe de frais généraux capitalisés a été attribuée à ces  
3 projets ce qui a fait diminuer la portion attribuée aux projets intégrés à la base de tarification.

4 **8.** L'écart de 25,5 M\$ des subventions gouvernementales s'explique par le fait que la quasi-  
5 totalité des subventions auront été reçues en 2017 relativement au projet d'extension de  
6 réseau dans la région de Bellechasse (D-2015-200).

7 **9. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**  
8 **d'ouverture de la Cause tarifaire.**

9 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début  
10 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont aussi présentés à titre  
11 informatif.

12 **10. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**  
13 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

14 Les informations relatives aux investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de  
15 1,5 M\$, sont présentées par catégorie d'investissements et comportent les détails suivants :

- 16 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 17 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 18 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 19 • l'impact sur les tarifs;
- 20 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

21 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au cours  
22 de l'année tarifaire 2017-2018.

23 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets  
24 inférieurs et supérieurs à 1,5 M\$, à savoir les frais reportés pour un total de 22,2 M\$ et les  
25 immobilisations pour un total de 165,0 M\$.

26 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un  
27 total de 7,7 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 14,5 M\$.

28 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux

1       sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de  
2       rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

3       Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

4       • **Développement de réseau (50,6 M\$)**

5               Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le  
6               raccordement de la nouvelle clientèle. La page 9 de ce document présente ces  
7               investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau supérieures à 1,5 M\$, ou  
8               de projets de raccordement sur et hors réseau inférieurs à 1,5 M\$.

9               Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La  
10              rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des  
11              dossiers tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2017-  
12              2018 (Gaz Métro-7, Document 2).

13             Les investissements en renforcement du réseau de distribution visent à accroître la  
14             capacité et la flexibilité d'opération du réseau de distribution.

15      • **Amélioration du réseau (61,6 M\$)**

16             Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution  
17             du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées aux pages 1 et 2 sont  
18             constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs  
19             (Gaz Métro-9, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

20             Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite  
21             principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur  
22             les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

23             Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à  
24             l'installation d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir  
25             une différence de potentiel électrique entre la conduite et le sol environnant afin de  
26             préserver la conduite.

27             Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement  
28             des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé  
29             à la suite de leur inspection.

1 Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués chaque année  
2 pour la construction ou la rénovation de postes de détente et prédétente, de postes de  
3 mesurage, de postes de vannes et pour le revêtement de ces postes et de leur tuyauterie  
4 dans le but d'en prolonger la vie utile.

5 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles  
6 que : le remplacement d'échangeurs de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de  
7 réservoirs et de systèmes d'odorant.

8 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin  
9 d'effectuer des remplacements de conduites; par exemple, le remplacement de conduites  
10 corrodées, de conduites en acier recouvertes de braies de houille et de conduites en  
11 aluminium et aussi, le remplacement de vannes de sectionnement.

12 • **Transmission réseau (11,8 M\$)**

13 Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la  
14 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de transmission.

15 • **Entreposage du gaz (2,4 M\$)**

16 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes  
17 (ex. : Code Z-276) de l'*Association canadienne de normalisation* ou de toutes autres  
18 instances normatives ou législatives, d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine  
19 de liquéfaction et d'en améliorer les procédés et les infrastructures.

20 • **Installations générales (22,9 M\$)**

21 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations  
22 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 23 - Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de  
24 projets de modernisation des infrastructures comme l'aménagement des bureaux  
25 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège  
26 social.
- 27 - Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau  
28 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux  
29 d'affaires ou de nouveaux espaces de travail.

- 1           - Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie  
2           lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge  
3           moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,  
4           mais aussi pour faire face à de nouveaux besoins.
- 5           - Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et  
6           des équipements de travail dans le but de maintenir et de moderniser les  
7           équipements essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de  
8           nouveaux besoins.
- 9           - Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la  
10          téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement  
11          d'équipements et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

12          • **Frais généraux capitalisés (14,8 M\$)**

13          Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des  
14          investissements ci-dessus mentionnés.

15          • **L'inventaire gaz coussin (0 M\$)**

16          En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz  
17          coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

18          • **Réintégration amortissement des véhicules (1,1 M\$)**

19          Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la  
20          réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par  
21          la Régie selon l'ordonnancement GC-1, page 5.

22          **11.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de  
23          distribution et la sécurité du réseau.

**Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives  
à des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.**

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018

(000 \$)

No de ligne		<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2017</u>	<u>BUDGET CAUSE 2018</u>
1	Améliorations - Processus d'affaires et technologie de bureau	1 954	5 354	7 308
2	Technologie mobile	(679)	1 046	367
3	Modernisation de la solution TI pour l'approvisionnement gazier (D-2015-207, R-3942-2015, Gaz Métro-01, Document 1, B-0028)	(1 304)	1 304	0
4	<b><u>Total</u></b>	<b><u>(29)</u></b>	<b><u>7 704</u></b>	<b><u>7 675</u></b>



**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**  
**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU**  
**CAUSES TARIFAIRES 2017 et 2018**  
**(000 \$)**

No de ligne		<u>BUDGET CAUSE 2017</u>	<u>BUDGET CAUSE 2018</u>
1	<b><u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u></b>		
2	<b>Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie</b>		
3	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne (incluant contributions clients)	169	156
4	Projet d'extension de réseau - Parc industriel de Beauharnois	1 325	
5	Projet d'extension de réseau - Région de Bellechasse	12 541	234
6	Biométhane	1 293	
7	Ville d'Asbestos		66
8		<u>15 328</u>	<u>456</u>
9	<b>Projets de raccordement inférieur à 1,5 M\$</b>		
10	Sur réseau	20 108	24 165
11	Hors réseau	20 983	24 791
12	Renforcement du réseau de distribution	1 187	1 174
13		<u>42 278</u>	<u>50 131</u>
14	<b><u>Total développement du réseau</u></b>	<u>57 606</u>	<u>50 587</u>